



CONSEIL COMMUNAL
DE
SAINT-PREX
COMMISSION DES FINANCES

Saint-Prex, le 18 juin 2022

Au Conseil communal de Saint-Prex

**Rapport de la Commission des finances sur le préavis no 04/05.2022
Demande d'un crédit de CHF 60'300 pour financer l'agrandissement de l'UAPE du
Chauchy**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances s'est réunie le 17 mai pour traiter de ce préavis.

Notre Syndic Stéphane Porzi, Monsieur Anthony Hennard, Municipal en charge des finances et Monsieur Jean-Yves Thévoz, boursier, étaient également présents et tous trois ont répondu à nos diverses questions, ce dont nous les remercions.

La Commission était composée de :

Madame Sylvie Fuchs et Messieurs Fabrice Dessaux, Marc Häfliger, Henri Haller, Denis Oggiano, Sylvain Rodriguez ainsi que l'auteur de ces lignes.

Ne se penchant que sur les aspects financiers du préavis, la Commission des finances juge à l'unanimité qu'il se justifie d'allouer les montants demandés au vu de l'importance du but de ces travaux et de la proportionnalité des moyens financiers engagés pour l'atteindre.

La Commission des finances vous invite dès lors, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à bien vouloir prendre les décisions suivantes:

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

- Vu le préavis municipal n°04/05.2022
- Entendu le rapport des commissions chargées de l'étudier
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à procéder aux travaux nécessaires pour augmenter la capacité d'accueil de l'UAPE du Chauchy de 12 places et de prévoir l'option future de 12 places supplémentaires ;
2. de lui accorder le crédit nécessaire, soit la somme de CHF 60'300, pour financer ces travaux ;
3. d'admettre que cette dépense soit financée par les recettes courantes de la bourse communale ou par emprunt ;
4. d'admettre que cette dépense soit amortie en une seule fois, en 2023.

Pour la Commission des Finances :



Nicolas Cottier, Pdt